

## Les étapes du programme régulier

Document à l'attention de la clientèle  
Publication site internet

01 novembre 2016

**PAVILLON EMMANUEL-GRÉGOIRE  
RÉSIDENCE EMMANUEL-GRÉGOIRE  
PAVILLON PROSPER-BOULANGER**

**HORAIRE PERSONNALISÉ**

**EN FONCTION DES OBJECTIFS À ATTEINDRE**

1<sup>er</sup> étape : Quatre (4) soupers obligatoires du lundi au vendredi.  
Un (1) laissez-passer complet accordé.

2<sup>e</sup> étape : Deux (2) soupers obligatoires du lundi au vendredi.  
Deux (2) laissez-passer complets accordés.

3<sup>e</sup> étape : Un (1) souper obligatoire du lundi au vendredi.  
Trois (3) laissez-passer complets accordés.

4<sup>e</sup> étape : Aucun souper obligatoire.  
Quatre (4) laissez-passer complets accordés.

**Les soupers obligatoires se tiennent de 17h00 à 18h00**

Ceux qui ne peuvent être présents à l'heure prévue doivent en discuter avec leur conseiller clinique.

Un premier manquement entraînera la reprise du ou des soupers obligatoires manqués la semaine suivante.

À partir du deuxième manquement, le résidant s'expose à une perte de son privilège de laissez-passer ou à une réduction de son couvre-feu à 18h00 le vendredi et le samedi suivant.